



## ÉMERGENCE D'UNE ÉPIDÉMIE DE MÉTAMPHÉTAMINE (*CRYSTAL METH*) AU CANADA

Déclaration de principes

**Fédération canadienne des Clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles**

Mars 2006

La métamphétamine (ou *crystal meth*) est aujourd'hui la drogue illicite la plus économique, la plus mortelle et la plus accessible dans les rues du Canada. Sa consommation crée un sentiment de puissance sexuelle qui entraîne à son tour une hausse du nombre de maladies transmises sexuellement et de grossesses non désirées. La consommation de métamphétamine (aussi appelée *speed* ou *crank*) endommage la partie du cerveau qui commande le jugement et la pensée rationnelle et, avec le sentiment de puissance sexuelle qu'elle procure, fait augmenter le nombre de crimes sexuels, dont les viols.

À long terme, la consommation de métamphétamine peut entraîner un accident vasculaire cérébral, des crises épileptiques, des dommages irréversibles au cerveau, des problèmes respiratoires, une irrégularité du rythme cardiaque, un collapsus cardiovasculaire et la mort.

Représentants officiels, fonctionnaires de police, intervenants en toxicomanie, professionnels de la santé, responsables de gouvernements provinciaux, dirigeants municipaux et groupes d'aide sociale sont de plus en plus nombreux à reconnaître les proportions épidémiques que prend le phénomène au Canada. La Saskatchewan, par exemple, a mis sur pied un groupe de travail pour étudier la question de la métamphétamine.

BPW Canada ressent aussi ce sentiment d'urgence et exhorte le gouvernement du Canada à prendre immédiatement des mesures pour enrayer cette épidémie.

Nous avons fait une étude approfondie des recherches effectuées sur la question et recommandons :

- 1) que le gouvernement du Canada décrète des règlements plus rigoureux en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDS)* et du *Règlement sur les précurseurs* pour restreindre l'accès aux « ingrédients précurseurs », comme l'éphédrine et la pseudo-éphédrine, et pour s'assurer que seuls les fabricants légitimes peuvent se procurer des précurseurs chimiques;
- 2) que le gouvernement du Canada fasse appliquer ces règlements et surveille l'utilisation finale (p. ex., le produit fini) des précurseurs chimiques vendus en bloc, comme l'éphédrine et la pseudo-éphédrine.

En 2003, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur les précurseurs* en vertu de la *LRCDS* pour restreindre l'accès aux précurseurs chimiques employés dans la fabrication de la métamphétamine (surtout composée d'éphédrine et de pseudo-éphédrine), bien qu'au dire de tous, ce règlement (appliqué en 2004) ne soit pas assez rigoureux. Par exemple, Santé Canada n'exige aucune vérification poussée des antécédents, aucune surveillance des ventes et aucune déclaration de transactions ou d'inspections suspectes avant de licencier ou de surveiller l'utilisation des précurseurs.

Pendant la réunion des ministres de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique de l'Ouest, tenue à Regina en juin 2005, la GRC a souligné que la grande majorité de la métamphétamine en circulation au



Canada provient des « super laboratoires » et que l'approvisionnement de ces derniers en ingrédients pourrait être restreint à l'aide de meilleures mesures de contrôle. Les ministres de l'Ouest ont convenu qu'il fallait amender la législation fédérale pour améliorer ces mesures de contrôle et augmenter la surveillance des produits finis. À l'heure actuelle, aucun suivi n'est effectué après les inspections ou les vérifications pour déterminer ce que fabriquent ces gens qui achètent en bloc. Trop souvent, c'est de la métamphétamine qu'ils fabriquent.

La Fédération canadienne des municipalités, lors de son congrès annuel de juin 2005, a également demandé au gouvernement du Canada d'améliorer la législation afin de restreindre l'accès aux ingrédients qui entrent dans la composition de la métamphétamine.

BPW Canada reconnaît qu'en plus des ingrédients clés que sont l'éphédrine et la pseudo-éphédrine (qui peuvent être extraites de vulgaires médicaments contre le rhume), la métamphétamine se compose d'alcool, de toluène (nettoyant à freins), de phosphore rouge (allumettes et fusées éclairantes), d'éther (démarreur de moteur), d'iode, de lithium (piles), de nettoyant à fusil, de MSM (substance de frelatage), de sodium, d'alcool de méthanol (additif de l'essence), d'acide chlorhydrique (nettoyant à piscine), d'ammoniac (fertilisant agricole), de soude caustique, d'acétone et de litière pour chats.

Le 19 janvier 2006, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie, un groupe qui décide efficacement des endroits où peuvent être vendus les médicaments prescrits et les médicaments en vente libre, frappait d'une interdiction une vaste gamme de médicaments contre le rhume et les allergies parce que leurs ingrédients actifs peuvent servir à la production de métamphétamine. Les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan ont toutes deux appliqué l'interdiction.

Nous pressons le gouvernement du Canada de prendre l'initiative d'élaborer une stratégie interprovinciale et territoriale visant à réduire l'accès aux précurseurs de la métamphétamine et à exercer un contrôle sur les médicaments contre le rhume et autres ingrédients en vente libre qui comptent parmi les principaux ingrédients de la métamphétamine. Ladite stratégie devrait faire intervenir le secteur privé, notamment les sociétés pharmaceutiques et les pharmacies.

La métamphétamine stimule le système nerveux central et accélère le rythme cardiaque et autres mécanismes corporels tout en créant une forte dépendance. Elle provoque un état extrême d'euphorie et de plaisir en libérant une quantité excessive d'adrénaline. Ses usagers se sentent alors puissants, joyeux, confiants, gagnants, sexy, alertes, infatigables et excités jusqu'à 10 heures durant. Les effets de cette drogue sont plus agréables et durent jusqu'à dix fois plus longtemps que ceux ressentis en consommant de la cocaïne. Un article publié récemment dans le *Globe and Mail* mentionnait que le *crystal meth* est l'une des drogues pour lesquelles on développe le plus facilement une dépendance et dont on se débarrasse le plus difficilement par la suite.<sup>1</sup>

La métamphétamine est plus souvent fumée. Elle peut également être ingérée, après avoir été enveloppée dans un mouchoir pour en atténuer l'âpreté. Elle peut aussi être injectée. C'est à la base du crâne que se situe le site d'injection favori, puisque la drogue parvient ainsi directement au cerveau. Une dose de métamphétamine peut coûter entre 10 \$ et 25 \$, un prix abordable pour la plupart des usagers.

---

<sup>1</sup> *Globe and Mail*, 4 janvier 2006.



À court terme, la métamphétamine peut provoquer une paranoïa, une perte de poids, une absence d'hygiène personnelle, de la violence, des vols de petite valeur, une automutilation (à cause des hallucinations), un suicide, une tentative de suicide, une psychose, des hallucinations auditives et visuelles, des tremblements et des convulsions. À long terme, on parle d'accident vasculaire cérébral, de crises épileptiques, de dommages irréversibles aux vaisseaux sanguins du cerveau, de problèmes respiratoires, d'irrégularité du rythme cardiaque, de collapsus cardiovasculaire et de mort. Cette drogue peut conduire son usager au chômage, à la clochardise et souvent à une vie marquée par la violence et le crime.